

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00456

**CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS
PORTANT LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) – AIDE
SUPPLEMENTAIRE A OASIS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 48
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221006-D20220045610

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS PORTANT LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) – AIDE SUPPLEMENTAIRE A OASIS

Le PLIE (Plan Local pour l'insertion et l'emploi) de Saint-Etienne Métropole permet de mettre en œuvre une programmation d'actions dans le cadre du dispositif L.O.I.R.E (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) en partenariat avec le Département de la Loire.

Le cœur du dispositif repose sur l'accompagnement renforcé de 1 400 personnes en moyenne par an via le déploiement de 18 référents de parcours.

Les usagers de cet accompagnement renforcé, dont l'objectif est l'accès à un emploi durable, peuvent bénéficier d'actions au titre de l'insertion par l'activité économique.

Ces actions visent à consolider l'apprentissage des codes professionnels des personnes, notamment, via la mise en œuvre d'entretien de simulation avec des professionnels, la mise en situation de travail en Atelier Chantier d'Insertion (ACI), l'accès au travail intérimaire ou emploi classique.

A ce titre, le soutien au dispositif d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) s'est poursuivi en 2022.

Les structures employeurs concernées par ces conventions sont les suivantes :

- Chrysalide,
- SOS Chantier Nature / Convergence,
- Actiform – Les jardins de Valériane,
- Oasis,
- ACARS,
- Parc de Montaud,
- Ondaine Agro,
- Loire Service Environnement.

Pour l'année 2022, le PLIE de Saint-Etienne Métropole alloue 122 400 € à la mise en œuvre de ces conventions.

Suite à la reprise de l'activité de l'entreprise d'insertion OASURE par la structure OASIS, celle-ci sollicite une aide supplémentaire de 3 600 € pour faire face à un accroissement d'activité.

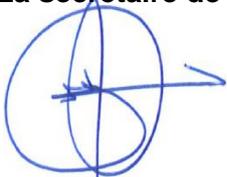
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide l'attribution d'une aide financière supplémentaire pour un montant de 3 600 euros à la structure OASIS,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes afférents,
- les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 11 art. 6228 du budget emploi-insertion EMPINS de l'exercice 2022 et les recettes sont allouées par la dotation du Département de la Loire dans le cadre de la convention bilatérale Département de la Loire/Saint Etienne Métropole.

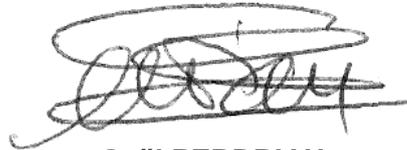
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,



Gaëli PERDRIAU